

Sierra Maestra, le 24 juillet 1958

Comité international de la Croix-Rouge
Genève, Suisse

Messieurs,

Par l'intermédiaire des délégués envoyés par vous à la mission qui aujourd'hui prend corps, nous vous faisons parvenir la présente note. Elle a pour but de solliciter de votre Comité la reconnaissance d'une délégation de notre Mouvement révolutionnaire dans la République du Vénézuéla.

Si ce qui précède est accepté, notre délégation à Caracas prendra les contacts opportuns et remettra la liste de tous les articles sanitaires nécessaires pour une assistance minima aux blessés.

Je dois faire état que, alors qu'ici, toutes les lois de la guerre sont respectées et que les blessés ennemis sont traités avec le maximum d'humanité possible dans les conditions actuelles de la lutte, l'armée ennemie viole systématiquement toutes les lois, comme par exemple les bandes de Masferrer qui assassinent des hommes porteurs de médicaments destinés à la Sierra. Il serait trop long de relater les crimes commis; quelques-uns seront connus dans le monde entier, d'autres n'iront pas au-delà du territoire national; mais, nous pensons que l'on pourrait contribuer à humaniser cette guerre avec l'établissement de postes permanents de la Croix-Rouge internationale dans les deux camps. L'idée que nous soumettons reste au bon vouloir du Comité international de la Croix-Rouge; notre situation de non reconnaissance comme belligérants et le fait d'être qualifiés de "bandits", de "voleurs", etc.. nous empêche d'entamer des négociations directes avec le camp ennemi.

En prenant congé de vous, je tiens à féliciter votre institution humanitaire pour la rapidité et l'efficacité avec lesquelles elle a accompli sa mission.

Pour le Commandant en Chef Fidel Castro
Commandant de Colonne #8

2780

- 6 AOUT 1958